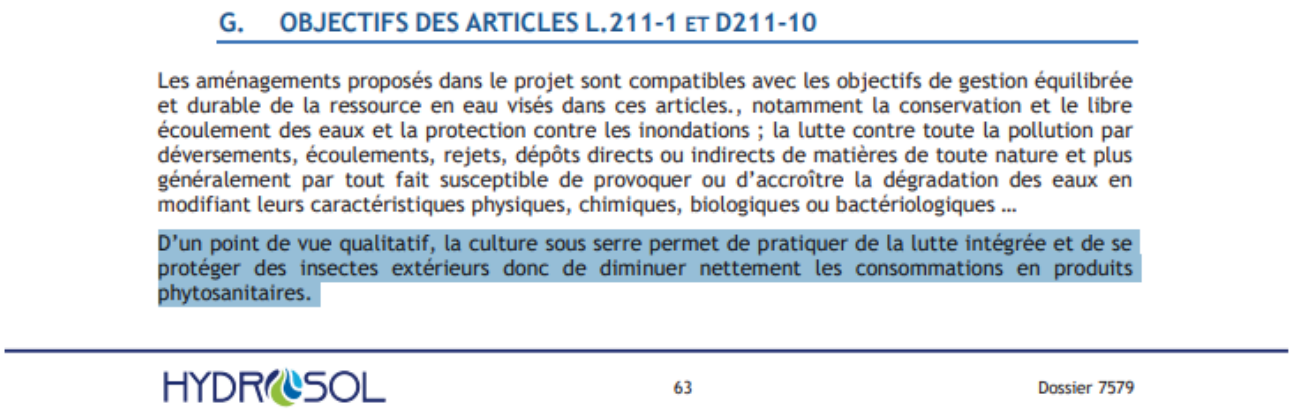
Outlook

Projet de serre photovoltaïque à Génissieux et abeilles

À partir de Jullien Bruno <lechataignier@live.fr>
Date Mar 13/10/2026 19:58
À com.enq@genissieux.fr <com.enq@genissieux.fr>

Bonjour,
Bruno Jullien, l'apiculteur mitoyen du projet.
Dans l'annexe 6 de l'étude d'impact environnementale, page 63, il est mentionné comme argument en faveur des serres, la protection des cultures par rapport aux insectes extérieurs. Or, je ne vois dans la demande de permis de construire aucun dispositif tel que des filets, du genre moustiquaire, pour empêcher les insectes de rentrer par les ouvertures. D'où mon inquiétude pour mes abeilles qui resteront coincées à l'intérieur des serres après avoir pollinisé les cultures sous les serres. Si des filets sont finalement installés sur les ouvrants des pans nord de la toiture, cela impliquerait 4.8km de filets à entretenir à une hauteur de 7m ! Qui serait responsable de cet entretien ? Et par quel moyen ?
Bien cordialement.



G. OBJECTIFS DES ARTICLES L.211-1 ET D211-10

Les aménagements proposés dans le projet sont compatibles avec les objectifs de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau visés dans ces articles., notamment la conservation et le libre écoulement des eaux et la protection contre les inondations ; la lutte contre toute la pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques ...

D'un point de vue qualitatif, la culture sous serre permet de pratiquer de la lutte intégrée et de se protéger des insectes extérieurs donc de diminuer nettement les consommations en produits phytosanitaires.

HYDROSOL 63 Dossier 7579

Bruno Jullien
325 Chemin des Guinches
Génissieux